

<b>DÉPARTEMENT DU CHER</b> Arrondissement de Saint-Amand-Montrond Canton de Dun sur Auron Commune de <b>OSMERY</b>	
Date de convocation	<b>02 octobre 2017</b>
<u>Nombre de conseillers :</u>	
En exercice :	10
Présents :	10
Votants :	10

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le **09 octobre** à 19 h 00,  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,  
sous la présidence de monsieur Patrick de BRUNIER, Maire.

Étaient présents :

De Brunier Patrick, Desjean Alain, Rolland Claudine, Clavaud Olivier, Chaudrin Émilie, Wuthrich Nicole, Bridier Solange, de Vaumas Marie, Nonet Claude-Henri, Marie Nicole

### **Délégués au Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins de l'Auron, l'Airain et leurs Affluents**

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'élire un nouveau délégué pour représenter la commune d'Osmary au SIAB3A, suite au décès de Max VIGOT, qui était délégué Titulaire.

Après en voir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'élire :

**Délégué titulaire :**

- Claude-Henri NONET, conseiller municipal

**Délégué suppléant :**

- Patrick de BRUNIER, maire

### **Délégués au Syndicat Mixte Eau et Assainissement de Lapan pour la compétence assainissement**

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'élire un nouveau délégué pour représenter la commune d'Osmary au SMEAL de Lapan pour la compétence assainissement, suite au décès de Max VIGOT, qui était délégué.

Après en voir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'élire :

**Délégués :**

- M. de BRUNIER Patrick, Maire

- M. CLAVAUD Olivier, conseiller municipal

### **Rénovation de l'éclairage public (plan REVE)**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le plan de financement prévisionnel pour les travaux d'aménagement de l'éclairage public, dans le cadre du PLAN REVE, proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher.

Le coût global des travaux est évalué à **27 990,81 € HT** et la participation financière qui serait demandée à la commune d'Osmary sera calculée sur la base de 30 % du montant HT, en application des modalités adoptées par le Comité Syndical, soit **8 397,24 €**.

A l'issue du chantier, la contribution de la commune d'Osmerly sera actualisée en fonction de la facture réellement acquittée par le Comité Syndical.

Ce dossier numéro **2017-05-156** pour la rénovation de l'éclairage public comprend la pose de 24 luminaires AXIA2 24 leds 57w dans la rue principale, route de Raymond, la dépose des équipements existants type Paléo pour les reposer dans les rues secondaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité ce plan de financement et charge monsieur le maire de le signer bon pour accord.

## **Cession d'une parcelle de la rue Abault**

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande de madame Huguette DESJEAN épouse MALASSET, propriétaire de la parcelle AB 65, 2 rue Abault 18130 OSMERY, en date du 14 juin 2017, pour l'acquisition d'une partie de la voie publique située devant sa maison.

Il s'agit d'une parcelle en pointe enclavée entre deux bâtiments privés non ouvert à la circulation.

La cession de cette pointe de terrain ne réduira pas la largeur de la rue Abault (voir plan ci-joint).

Pour la cession de cette parcelle, une division de terrain par un géomètre est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de céder cette parcelle lorsqu'elle aura un numéro de cadastre après division, au prix de un euro.

Le frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal charge monsieur le maire de signer tous les actes afférents à cette cession.

## **Contrats d'assurance**

Monsieur le maire présente au conseil municipal la proposition de COSYNS COURTAGE pour les contrats d'assurance de la commune.

Pour des prestations équivalentes à celle de GROUPEAMA, les cotisations sont environ 36 pour cent moins élevées.

Monsieur le maire propose de résilier les contrats d'assurance chez GROUPEAMA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et de souscrire les contrats proposés par COSYNS COURTAGE à compter de cette même date.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité cette résiliation et cette souscription à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il charge monsieur le maire de signer les nouveaux contrats.

## **Participation épicerie sociale de Dun-sur-Auron**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande du CCAS de Dun-sur-Auron d'une subvention pour l'épicerie sociale au titre des marchandises distribuées aux habitants d'Osmerly pendant l'année 2016 pour un montant **19 euros**.

## **Participation aux frais de fonctionnement des services périscolaires de Dun-sur-Auron**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier du Maire de Dun-sur-Auron en date du 06 octobre 2017 relatif aux dépenses de personnel pour les services périscolaires : restauration scolaire, accueil du soir, étude suivie de l'accueil du soir.

Trois enfants domiciliés à OSMERY ont fréquenté ces services pendant l'année scolaire 2016/2017.

La participation demandée à la commune de OSMERY est **2475,92 euros** pour l'année scolaire 2016/2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de verser cette participation à la Ville de Dun-sur-Auron et autorise le maire à mandater cette dépense.

## **Dépenses pour les fêtes et cérémonies**

M. de BRUNIER, maire, expose,

Vu l'article D. 1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir consulté le receveur municipal,

Il est désormais demandé aux Collectivités Territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Municipal d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Monsieur le maire propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- 1- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, réceptions diverses ;
- 2- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements ou lors de réceptions officielles, cadeaux de fin d'année, cadeaux de départ en retraite, cadeaux à l'occasion de manifestations diverses (naissances, mariages, décès...) ;
- 3- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- 4- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- 5- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- 6- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élu et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

## Questions diverses

- Plusieurs parcelles de peupliers semblent bonnes à exploiter. Des acquéreurs se sont manifesté. L'Office National des Forêts en charge de la gestion des peupliers de la commune sera sollicité pour examiner ces peupliers bons à exploiter et les mettre en vente.

-Un devis sera demandé à un élagueur pour les tilleuls de la place de l'ânerie.

-Lorsque le défibrillateur sera fixé au mur de la salle Serge Vinçon, une formation sera organisée avec une infirmière et le lieutenant des pompiers.

-A l'occasion des naissances, il est proposé d'offrir un chèque cadeau du magasin AUBERT, d'une valeur de cinquante euros.

-Le repas traditionnel des aînés demeure fixé le troisième dimanche de novembre.

-La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le premier lundi de décembre à 19 heures.

Fait et délibéré à Osmerly, le 09 octobre 2017

Patrick de BRUNIER	Alain DESJEAN	Claudine ROLLAND
Olivier CLAUDAUD	Emilie CHAUDRIN	Nicole WUTHRICH
Solange BRIDIER	Marie de VAUMAS	Claude-Henri NONET
Nicole MARIE		